# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU RHÔNE



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

### 2020/247

Lyon 2e – Echange foncier sans soulte de parcelles entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon situées aux abords de l'église Saint Bonaventure - EI 02052 - N° inventaire entrant 02052T002-01 – sortant 02052T001-02 Opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur**: M. MICHAUD Raphaël

## SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE: 8 OCTOBRE 2020

**PRESIDENT**: M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU**: Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS: M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVTZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

#### **ABSENTS NON EXCUSES:**

2020/247 - LYON 2E - ECHANGE FONCIER SANS SOULTE DE PARCELLES ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA MÉTROPOLE DE LYON SITUÉES AUX ABORDS DE L'ÉGLISE SAINT BONAVENTURE - EI 02052 - N° INVENTAIRE ENTRANT 02052T002-01 -**SORTANT** 02052T001-02 OPÉRATION 60021836 « FRAIS NOTARIÉS **ACQUISITIONS POUR** GRATUITES 2015-2020 PROGRAMME 00020, AP N° 2015-1 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1514 du 28 septembre 2015, a été approuvée l'opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 ».

Par délibération n° 2020/5344 du 27 janvier 2020, a été approuvée l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée "Acquisitions foncières 2015-2020", n° 2015-1, programme 00020 « Tous secteurs ».

La Ville de Lyon est propriétaire de l'église Saint Bonaventure située 7 place des Cordeliers à Lyon 2<sup>ème</sup>, parcelle cadastrée AD 83. Cet édifice religieux a récemment fait l'objet d'une mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite et d'une restauration importante.

Dans le cadre des études préalables à l'opération précitée, il est apparu des différences entre le relevé cadastral de la parcelle communale et les limites physiques observées sur le terrain. En effet, la parcelle AD 83 comprend des emprises de trottoirs environnant l'église. Parallèlement, des espaces entretenus par la Ville de Lyon, situés derrière les grilles de l'église, sont aujourd'hui incorporés au domaine public métropolitain.

La Ville de Lyon et la Métropole de Lyon se sont entendues pour régulariser la situation et adapter les limites foncières de chaque propriétaire à la réalité du site.

Conformément au plan de division foncière établi par un géomètre-expert, la Ville de Lyon cède à la Métropole de Lyon la parcelle AD 130 d'une superficie de 7 m², issue de la parcelle AD 83, correspondant à une emprise, côté rue Champier, déjà incorporée de fait à la voirie métropolitaine.

En contrepartie, la Ville de Lyon acquiert les parcelles cadastrales AD 132, AD 133, AD 134, AD 135, AD 136, AD 137 et AD 138, d'une superficie totale de 46 m². Ces parcelles sont situées au-delà des trottoirs des rues Grolée, Bonaventure et Champier et correspondent aux espaces entretenus par la Ville de Lyon, localisés derrière les grilles d'enceinte de l'église Saint Bonaventure.

Conformément aux dispositions de l'article L 3112-l du code général de la propriété des personnes publiques, cet échange de volumes appartenant au domaine public des deux collectivités ne nécessitera pas de déclassement préalable.

Au terme de cet échange, la Ville de Lyon sera désormais propriétaire des parcelles cadastrées AD 131, correspondant à l'ancienne parcelle AD 83 qui a été divisée, et AD 132, 133,134, 135, 136, 137, 138 pour une superficie totale de 2 944 m².

France Domaine, dans son avis n° 2020-382V1308 du 10 juillet 2020, a respectivement estimé la valeur vénale des parcelles, objets de l'échange, à un euro symbolique. L'opération s'analysant comme un échange foncier sans soulte entre collectivités publiques, ces dernières sont dispensées du versement.

Les frais notariés, estimés à 781,00 euros, seront financés respectivement pour moitié par la Ville de Lyon et par la Métropole de Lyon. Ils sont à financer par affectation d'une partie de l'AP 2015-1, dans le cadre de l'opération 60021836 « Frais notariés pour les acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1.

Vu les délibérations n° 2015/1514 du 28 septembre 2015 et n° 2020/5344 du 27 janvier 2020 ;

Vu l'avis n° 2020-382V1308 de France Domaine en date du 10 juillet 2020 ;

Vu le document d'arpentage;

Vu le projet d'acte;

Monsieur le Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement ayant été consulté par courrier en date du 25 août 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté;

### **DELIBERE**

- 1- L'échange foncier sans soulte entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, aux conditions précitées, est approuvé.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte authentique aux conditions précitées, ainsi que tout document afférent à cette opération.
- 3- Les frais notariés sont à financer dans le cadre de l'opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant, correspondant aux frais notariés estimée à 390,50 euros, sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00020, AP 2015-1, opération 60021836 et

sera imputée sur le chapitre 21, fonction 823, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2020 : 390,50 euros.

5- La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville de Lyon comme suit :

Etat inventaire	N° d'inventaire	Désignation	Superfici e cédée et acquise m²	Superfici e totale EI m²	Compte nature	Montant	Observations
Sortant	02252T001 -02	Parcelle AD 130	7,00	2 905,00	2115	/	Echange sans soulte Valeur France Domaine : 1 €
Entrant	02052T002 -01	Parcelles AD 132 à 138	46,00	2 944,00	2113	/	
Entrant	02052T002 -01	Frais notariés - Parcelles AD 132 à 138	46,00	/	2113	390,50	

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Raphaël MICHAUD